



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

N°64-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	ADMINISTRATION GENERALE Télétransmission des actes - Dématérialisation des marchés publics et actes d'urbanisme
Présents	13	
Votants	14	

◇ Convocation du 6 septembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mme Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Dominique GUICHARD donne pouvoir à Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec les services de l'Etat dans le cadre du dispositif de télétransmission « ACTES ». Ce protocole permet d'envoyer à la préfecture par voie électronique et sécurisée les actes administratifs et documents budgétaires accompagnés de leurs pièces annexes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention incluant la dématérialisation des actes de la commande publique ainsi que certains actes d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat. Cette convention abroge et remplace l'ancienne.

Pour extrait conforme, le 15 octobre 2019

Le Maire,

Monique JAMIN